



## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°18-18

L'an deux mille dix-huit, à 10h

Le 10 juillet, à Montmédy

Date de convocation	13 juin 2018
<b>Nombre de délégués :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: orange;">●</span> Titulaires</li> <li><span style="color: orange;">●</span> Suppléants</li> <li><span style="color: orange;">●</span> Présents</li> <li><span style="color: orange;">●</span> Votes par procuration</li> </ul>	45 Titulaires 45 Suppléants <b>27 Présents</b> 2 votes par procuration

#### Étaient présents :

M. François BUSSIERE  
 M. Philippe CLAUDE  
 M. Bernard PIERQUIN  
 M. Boris RAVIGNON  
 M. Daniel ROUMY  
 M. Pascal GILLAUX (Pv M. Dekens)  
 M. JC JACQUEMART  
 M. Robert DELOGE  
 M. Francis LECLERC  
 M. Daniel ROUVENACH  
 Mme Thérèse BERGER  
 M. Yvon HUMBLOT  
 M. Régis RAOUL  
 M. Daniel COURTAUX

M. Claude LALLEMENT  
 M. JP CHABOUSSON  
 M. Jean PANCHER  
 M. Michel COURTOISIER  
 M. Patrick FLOQUET  
 M. Robert PASCOLO  
 M. Gilbert BOGARD  
 M. Michel NORMAND (Pv M. Wallendorff)  
 Mme Dominique HUMBERT  
 M. Edouard JACQUE  
 M. JF DAMIEN  
 M. Eric GILLARDIN  
 Mme Morgane PITEL

#### Objet de la délibération :

### Demande d'adhésions à l'EPAMA

Résultat du vote
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

# COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°18-18

### Objet de la délibération :

### Demande d'adhésions à l'EPAMA

#### Nouvelles adhésions :

Par délibération du 28 mars 2018, la Communauté de communes Argonne Meuse demande son adhésion à l'EPAMA,

Par délibération du 11 avril 2018, la Communauté de communes des Crêtes Préardennaises demande son adhésion à l'EPAMA,

#### Modification de périmètre :

Par délibération du 19 février 2018, la Communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne demande son adhésion à l'EPAMA pour l'ensemble de son territoire,

Par délibération du 19 février 2018, la Communauté de communes Terre d'Eau demande son adhésion à l'EPAMA pour l'ensemble de son territoire et propose de lui déléguer la compétence GeMAPI.

L'Article 4 des statuts de l'EPAMA du 21/12/17 dispose :

*« 1° [...] Cette adhésion est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la collectivité ou du groupement de collectivités qui souhaite adhérer et du comité syndical de l'EPAMA-EPTB Meuse. La délibération de l'EPAMA-EPTB Meuse est adoptée par le comité syndical à la majorité simple des membres présents ou représentés, après avis du bureau. »*

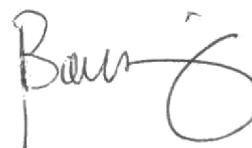
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avis favorable du Bureau Syndical,

Le comité syndical approuve :

- la demande d'adhésion de la Communauté de communes Argonne Meuse
- la demande d'adhésion de la Communauté de communes des Crêtes Préardennaises
- la demande d'adhésion de la Communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne pour l'ensemble de son territoire
- la demande d'adhésion de la Communauté de communes Terre d'Eau pour l'ensemble de son territoire

le Président



Boris RAVIGNON